

AIDE A LA MOBILITE DES DOCTORANTS

APPEL A PROPOSITION POUR SEJOUR A L'INTERNATIONAL

Prenant en compte la dimension internationale de la recherche, l'École Doctorale de Biologie Santé UBL (ED BS UBL) souhaite aider les doctorants à développer au cours de la préparation de leur thèse des échanges et confrontations scientifiques avec les chercheurs travaillant dans le même domaine qu'eux et ainsi faciliter leur intégration future dans le domaine de la biologie et de la santé.

L'École Doctorale Biologie Santé UBL propose aux doctorants un soutien financier pour des séjours de recherche (1 semaine au minimum) hors congrès et colloques, dans un laboratoire ou une entreprise situé(e)s en dehors de la France métropolitaine (EU ou hors EU)

- dans le cadre d'une collaboration existante ou nouvelle,
- pour la formation à une technique spécifique.

Les conférences scientifiques et les congrès NE SONT PAS éligibles à l'aide dans le cadre du présent appel à propositions.

2 appels par an

Annonce en mai pour la mobilité de juillet à décembre Date limite de soumission : 19 juin 2018

Annonce en novembre pour la mobilité de janvier à juin Date limite de soumission : **22 février 2019**

Cet appel à propositions concerne les doctorants inscrits à l'ED BS-UBL.

Le dossier de demande de soutien sera constitué de :

- la fiche « demande de soutien »,
- la fiche « budget » de la mission comprenant la participation financière de la structure de rattachement,
- une attestation par la structure d'accueil (lettre mentionnant la période de mobilité),
- un *curriculum vitae* du candidat,
- un projet de travail du doctorant (1 page) visé du directeur de thèse et du directeur de la structure de rattachement.

Une participation significative de la structure de rattachement du doctorant doit apparaître dans le montage financier. La validation se fera par le conseil de l'ED. Une subvention pourra être attribuée après examen du dossier à hauteur de 50 % de la dépense, plafonnée à 500 € pour tous les séjours internationaux.

Au terme de la mission, un bilan du séjour comprenant un résumé d'une page des activités scientifique (avec en annexe un bilan financier de la mission) devra être fourni par le doctorant via sa structure de rattachement pour paiement de la subvention.

Les dossiers complets devront parvenir, via le Directeur de la structure d'accueil, au secrétariat de l'ED Biologie Santé UBL.